

Affiché en mairie le 5 novembre 2004

COMMUNE DE ROLAMPONT
COMPTE-RENDU
SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2004

L'AN DEUX MILLE QUATRE, LE 4 NOVEMBRE A VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par M. le maire le 27 octobre 2004, s'est assemblé sous la présidence de M. Michel Gallissot.

Étaient présents : M. Michel GALLISSOT, maire ; M^mc RUEL, MM. DELIN, PELLETIER (sauf délibérations n°1 à 3) adjoints ; MM. BALLAND, M^mc GÉRARD, maires-délégués ; M^mes ROBIN, RANC, DUCRET, MM. Patrick GALLISSOT, RACLOT, THOMASSIN, DEHAN, VOILLEQUIN, HERBERT, M^les DIOT, BROCHOT, conseillers municipaux.

Excusé : M. BOUVIER, maire-délégué.

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures trente. Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M^mc RANC ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N°0 Adoption du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2004.

Adopté à l'UNANIMITÉ

N° 1 Proposition d'achat d'une maison.

Adopté à l'UNANIMITÉ

N° 2 Marché Lotissement. Approbation des offres et engagement des entreprises.

Adopté à l'UNANIMITÉ

N°3 Marché église de Tronchoy. Approbation des offres et engagement des entreprises.

Adopté à l'UNANIMITÉ

N° 4 Branchements des particuliers sur le réseau d'assainissement public.

Adopté à l'UNANIMITÉ

N° 5 Approbation du remplacement des branchements d'eau potable sous domaine public communal dans le cadre des travaux d'assainissement.

Adopté à l'UNANIMITÉ

N° 6 Approbation de l'adhésion de la communauté de communes des quatre vallées au Syndicat mixte d'aménagement touristique des lacs et du pays de Langres.

Adopté à l'UNANIMITÉ

N° 7 Approbation de l'adhésion des communautés de communes du Pays Vannier, de Neuilly-l'Evêque, du Pays Jusséen et de diverses communes au Smictom.

Adopté à l'UNANIMITÉ

N° 8 Approbation du retrait de diverses communes du Groupement des collectivités locales.

Adopté à l'UNANIMITÉ

N° 9 Approbation des statuts du Syndicat mixte des transports du Pays de Langres. Nomination de deux délégués et de deux suppléants.

Adopté à l'UNANIMITÉ

N° 10 Equipement de la médiathèque. Complément. Demandes d'aides.

Adopté à l'UNANIMITÉ

N° 11 Approbation de la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial. Vnf. Aires de promenade et de loisirs

Adopté à l'UNANIMITÉ

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ M. MAIRE LÈVE LA SÉANCE LE 4 NOVEMBRE 2004 A VINGT-DEUX HEURES VINGT.

Le maire,